

CCOPL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Voici les règles de fonctionnement pour l'ensemble des sections, que chaque membre s'engage respecter en adhérant au club.

Ces règles de vie ont été établies afin que chacun puisse s'épanouir.

- 1 Participer à tous les entraînements programmés. En cas d'absence, prévenir le secrétariat ou les entraîneurs à l'avance. Les absences répétées sont susceptibles de sanction comme les exclusions en course.
- 2 Respecter les horaires des entraînements (après le départ des groupes, le local sera fermé).
- 3 Avoir toujours son forfait sur soi car plus aucun laissez-passer ne sera délivré. En cas d'oubli, vous devrez rester au secrétariat pendant la durée de l'entraînement.
- 4 **Porter la tenue du club aux entraînements comme en course et l'autocollant Pra Loup sur le casque. Le port de cette tenue implique d'avoir une attitude correcte en toute circonstance pour donner une bonne image de vous et du club. Cette règle est aussi valable en dehors des entraînements.**
- 5 Le port du casque et du masque est obligatoire comme celui d'un équipement adapté. En cas d'oubli, il est interdit d'emprunter du matériel aux copains sans l'accord des entraîneurs. De même, il faut prendre soin de son matériel de ski, comme de celui des autres.
- 6 L'accès au local est strictement réservé aux coureurs licenciés qui doivent y maintenir l'ordre et la propreté. L'accès des locaux est interdit à toutes personnes étrangères au club, ceci afin d'éviter les problèmes de vol qui pourraient en découler.
- 7 Respecter les autres : entraîneurs, coureurs, dirigeants, parents, personnel de la station, clientèle ...
- 8 Connaître et appliquer les règles de sécurité sur les pistes (cf les 10 commandements du skieur). Respecter les files d'attente aux remontées mécaniques. On ne profite du couloir prioritaire qu'en présence de l'entraîneur et exclusivement pendant les entraînements.
- 9 Pour garder l'homogénéité des groupes et en fonction de la motivation et de l'état de forme des coureurs, les entraîneurs décident de l'organisation des groupes et de l'inscription aux courses des coureurs.
- 10 Par respect pour les organisateurs et les autres coureurs, il faut assister aux remises des prix lors des courses.
- 11 Le club pourra prononcer des exclusions temporaires ou définitives en cas de faute grave : bagarre ou insulte entre coureurs, fraude avec les forfaits, conduite irrespectueuse ou dangereuse vis à vis du personnel de la station, de la clientèle ou des entraîneurs, vol de matériel, de fart, de scratch, dopage, ...
- 12 L'adhésion au CCOPL et la délivrance d'une licence FFS sont soumises à l'acceptation des règles définies par le présent règlement.

Nom, Prénom de l'enfant :

Signatures :

L'enfant :

Les Parents :

La Présidente